

### 1. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

### 2. FINANCES

- ✓ Attribution d'acomptes de subventions à l'EAC, l'ADMR et le CIAS
- ✓ Validation du programme d'entretien des cours d'eau 2014 et demandes de subventions correspondantes
- ✓ Modification de la régie de recettes Semaine Bleue

### 3. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Espace Musical : avenant au contrat d'un professeur
- ✓ Création d'un poste d'attaché non permanent à temps complet pour une durée de 3 mois et autorisation de signer le contrat avec le candidat retenu
- ✓ Création d'un poste de technicien territorial permanent à temps non complet

### 4. CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

- ✓ Pôle Social : avenants aux baux des associations et modification du règlement intérieur
- ✓ Maison de Santé : signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique anticipé
- ✓ Attribution du marché d'impression des documents de la communauté de communes
- ✓ Marchés de gestion des déchèteries : avenants modifiant des indices de révision des prix
- ✓ Cali'Son : signature d'une convention d'occupation avec l'Harmonie

### 5. INFORMATIONS AU CONSEIL

**Présents :**

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.  
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime  
M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime  
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre  
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre  
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime  
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime (*arrivée à 19h*)  
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier  
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry  
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry  
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne  
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne  
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron  
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix  
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix  
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

**Votants:**

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.  
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime  
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre  
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre  
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime  
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime (*arrivée à 19h*)  
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier  
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry  
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry  
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne  
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne  
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron  
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix  
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix  
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance.**

**Excusés :**

Mme Bernadette CHAMOISSIN, Suppléante d'Aime  
M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre  
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre  
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime  
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime  
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier  
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier  
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier  
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry  
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry  
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne  
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne  
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron  
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron  
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron  
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix  
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix  
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan  
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan  
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan  
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)  
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)  
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

**Participaient à la séance :**

Isabelle LINDEPERG, Directrice Générale des Services  
Romaric ANDRE, Directeur des Services Techniques  
Virginie CLERC, Responsable des affaires générales et juridiques  
Jean-Philippe CASTELLI, Chargé de la commande publique  
Floriane MACIAN, Chargée de communication

Corine MAIRONI GONTHIER ouvre la séance. Elle rappelle qu'il s'agit du dernier conseil communautaire « classique » avant les élections puisque les séances suivantes seront consacrées au Débat d'Orientation Budgétaire et au vote du budget.

## 1. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des marchés publics inférieurs à 20 000 € HT qu'elle a attribué par délégation du Conseil Communautaire.

Depuis le Conseil Communautaire du 29 janvier 2014, deux décisions ont été prises :

### **DECISION 2014/002 : Avenant N°1 au contrat de vérifications périodiques des aires collectives de jeux et des équipements sportifs**

L'Association Sportive d'Aime (ASA) s'est engagée à faire exécuter les contrôles réglementaires sur les appareils de musculation mis à sa disposition.

La prestation de contrôle des appareils de musculation prévue par le marché avec l'entreprise SOLEUS doit donc être retirée.

Le montant du marché est diminué d'un montant de 240 € HT/an ce qui a pour effet de porter le montant annuel du marché à 458 € HT/an.

### **DECISION 2014/003 : Avenant N°1 au contrat d'entretien et de dépannages des installations de chauffage, eau chaude sanitaire et VMC**

Un contrat d'entretien et de dépannages des installations de chauffage, eau chaude sanitaire et VMC est conclu avec la société IDEX.

Des visites d'entretiens des installations du stade du Gros Murger, du Pôle Social et de la Maison des arts sont ajoutées au contrat.

Le montant du marché est augmenté d'un montant de 740 € HT/an ce qui a pour effet de porter le montant annuel du marché à 4 067 € HT/an.

## 2. FINANCES

### ✓ **Attribution d'acomptes de subventions à l'EAC, l'ADMR et le CIAS**

Corine MAIRONI GONTHIER propose que, comme chaque année, les Versants d'Aime versent un acompte de subvention pour l'EAC, l'ADMR et le CIAS, afin de permettre à ces structures de poursuivre leur fonctionnement sans problème de trésorerie :

- S'agissant de l'EAC (Espace Associatif Cantonal), aux termes de la convention d'objectifs et de moyens, le montant de l'acompte correspond à 20% du montant global de subvention versé lors de l'exercice précédent. Ce montant s'établissant pour 2013 à 265 000 €, l'acompte se porte donc à 53 000 €
- Pour l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), la Présidente propose d'allouer, comme chaque année, un acompte de 20 000 € (la subvention globale est de 60 000 €)
- Pour le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), comme en 2013, la Présidente propose de verser un acompte de 30 000 €

Corine MAIRONI GONTHIER précise que ces acomptes ne préjugent en rien du montant définitif des subventions qui seront attribuées lors du vote du budget.

***Le Conseil Communautaire vote les montants des acomptes de subvention à consentir à l'EAC, à l'ADMR et au CIAS, comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité.***

### ✓ **Validation du programme d'entretien des cours d'eau 2014 et demandes de subventions correspondantes**

La Présidente laisse la parole à Romaric ANDRE.

Romaric ANDRE explique que les travaux proposés pour 2014 s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait été envisagé dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau. Les travaux des deux cours d'eau de Bellentre qui avaient été reportés seront rattrapés cette année à budget constant. Au total, 31 kilomètres

linéaires seront traités. La tranche 2014 s'élèvera à environ 45 000€ HT pour la suppression des embâcles et environ 5 000€ HT pour le traitement des invasives, soit un montant global de 55 000 € TTC.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que ce montant est le même que celui budgété en 2013. Le bureau s'est posé la question d'augmenter la quantité de travaux afin de bénéficier des subventions qui sont assurées pour 2014 mais pas pour l'avenir. Après réflexion, le choix a été fait de s'en tenir au programme initialement envisagé afin de respecter le cadencement d'augmentation d'impôts prévu dans le cadre de la prospective. La Présidente rappelle le niveau des subventions attendues pour ces travaux :

- Agence de l'eau : 30%
- Région : 30% (contre 25% par le passé)
- Conseil général : 10% (contre 25% par le passé)

Isabelle LINDEPERG explique que la Région a augmenté sa participation afin de compenser partiellement la baisse de subvention du Conseil général.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le niveau global de subvention sera de 70 % soit 38 500 € (reste à charge pour les Versants d'Aime : 16 500 €).

Jean-François USSELMANN rapporte l'avis de l'adjoint de sa commune en charge de cette question : il s'était étonné de la grande rapidité de traitement des 1800 mètres du Sagellan lors de la campagne de 2012.

Romarc ANDRE reconnaît que l'APTV souhaiterait mieux contrôler la réalisation des travaux mais n'a pas les moyens de faire du suivi d'exécution. Il est donc difficile de juger, à posteriori, la qualité de la prestation effectuée sur le Sagellan.

Jean-François USSELMANN pense que le traitement de 1800 mètres nécessite plusieurs journées de travail, ce qui n'a apparemment pas été le cas.

Romarc ANDRE explique que l'entreprise a fourni une attestation de mise en œuvre et que les Versants d'Aime fonctionnent avec elle sur un rapport de confiance.

Isabelle LINDEPERG précise que M. TRAISSARD avait déjà fait remonter cette remarque. Elle propose que des vérifications soient opérées.

Jean-François USSELMANN souhaiterait qu'un agent ou un élu de l'intercommunalité suive la réalisation des travaux.

Roland RICHERMOZ indique que la commune de Bellentre a contrôlé elle-même l'exécution des travaux.

Romarc ANDRE propose que, pour les prochaines années, les communes soient informées des dates d'intervention afin qu'elles puissent suivre les travaux.

Jean-François USSELMANN comprend que l'information concernant le Sagellan est arrivée trop tard pour permettre une vérification des travaux.

Daniel MIEDAN PEISEY précise qu'à Landry, ce sont les services techniques qui suivent ces travaux. La commune avait également ajouté ses propres moyens humains car la neige de 2010 avait généré plus de travail que ce qui était au planning de l'entreprise.

Bruno MARTINOD souligne la nécessité que les services techniques des Versants d'Aime et des communes travaillent en collaboration. La commune doit accompagner le travail de la communauté de communes, même si ce n'est pas elle qui finance ces travaux.

*NDLR : Il est rappelé que les Versants d'Aime ont instauré la désignation de référents communaux parmi les élus de chaque commune et que ceux-ci ont été conviés à toutes les réunions de bilan et de préparation des programmes d'entretien des cours d'eau organisées par l'APTV. Les calendriers de réalisation des travaux ont été envoyés aux communes en 2011 et 2012. Le technicien des Versants d'Aime a oublié de le faire en 2013 mais le Directeur des Services Techniques veillera personnellement à ce qu'il soit envoyé en 2014.*

**Le Conseil Communautaire valide le programme 2014 d'entretien courant des cours d'eau cantonaux, et formule les demandes de subvention auprès des partenaires financiers, comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité.**

✓ **Modification de la régie de recettes Semaine Bleue**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le livre de recettes de la Semaine Bleue est victime de son succès et que des exemplaires ont même été commandés par des personnes vivant dans la Sarthe ou à Singapour. Lors de sa séance du 15 janvier 2014, le Conseil Communautaire a créé la régie de recettes permettant la commercialisation du livre mais la délibération ne mentionne pas la possibilité d'encaisser les frais de port appliqués à l'acheteur (tarif postal en vigueur). La Présidente propose donc de compléter la délibération créant la régie de recettes afin d'y ajouter cette mention.

Corine MAIRONI GONTHIER annonce que le Conseil général a acheté 50 exemplaires du livre qu'il offrira lors de manifestations.

Isabelle LINDEPERG ajoute que l'Agence Régionale de Santé a également commandé plusieurs ouvrages.

Marie-Paule NULLANS s'étonne d'avoir du fournir exactement l'appoint lorsqu'elle a souhaité acheter le livre auprès de la Maison du Tourisme.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que cette contrainte est liée au principe du dépôt-vente dans lequel le vendeur n'est pas rémunéré.

Isabelle LINDEPERG précise qu'un autre système obligerait la Maison du Tourisme à acheter les livres qu'elle revend.

Marie-Paule NULLANS suggère que la Maison du Tourisme constitue un fond de caisse car cette pratique est dissuasive pour la vente.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que la communauté de communes est également point de vente, et qu'il est peut-être plus facile de s'adresser à elle.

***Le Conseil Communautaire autorise la modification de la régie de recettes Semaine Bleue afin de rajouter l'encaissement des frais de port, à l'unanimité.***

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Espace Musical : avenant au contrat d'un professeur**

La Présidente laisse la parole à Véronique GENSAC.

Véronique GENSAC rappelle qu'une démarche d'harmonisation a été engagée entre toutes les écoles de musique de Tarentaise, afin que les conditions de travail et de rémunération des professeurs soient identiques partout (durée des services, frais de déplacement). Dans ce cadre, il a été décidé de supprimer les frais de déplacement et, après négociation, de les compenser en partie par une augmentation de l'indice de rémunération.

Véronique GENSAC propose donc de modifier la rémunération de l'enseignant en batterie comme suit, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

<b>Discipline</b>	<b>Grade</b>	<b>Horaire hebdo.</b>	<b>Indices antérieurs</b>	<b>Indices proposés au 01.10.2013</b>
Batterie	assistant d'EA	8 h 20	IB 435 / IB 384	IB 493 / IM 425

Isabelle LINDEPERG précise que ce principe a déjà été voté pour tous les professeurs de l'Espace Musical des Versants d'Aime mais que cet agent avait été oublié dans la liste. Elle indique que les frais de déplacement ne sont pas intégralement compensés, ce qui permet une baisse de 70% de ces frais par rapport aux années précédentes.

***Le Conseil Communautaire approuve la modification proposée et autorise la Présidente à signer l'avenant au contrat de travail de l'agent concerné, à l'unanimité.***

✓ **Création d'un poste d'attaché non permanent à temps complet pour une durée de 3 mois et autorisation de signer le contrat avec le candidat retenu**

La Présidente laisse la parole à Lucien SPIGARELLI.

Lucien SPIGARELLI rappelle que le Conseil Communautaire a créé un poste de chargé de mission « Système de veille sociale » dans le cadre des actions à mener pour le projet Alcotra Pro-AGE. Ce poste, occupé par Marie BARDAGOT, a été créé pour une durée d'un an et arrive à terme le 3 Mars 2014. Dans la mesure où les crédits Alcotra n'ont pas été totalement utilisés, il propose de le prolonger pour une durée de trois mois afin de mener à leur terme les projets entamés.

Corine MAIRONI GONTHIER précise qu'une rencontre est prévue avec l'association « Petits frères des pauvres » qui serait susceptible de reprendre une partie des activités mises en place par Marie BARDAGOT.

Lucien SPIGARELLI souligne l'excellent travail réalisé par Marie BARDAGOT et propose de la rémunérer, à compter du 4 Mars 2014, sur la base de l'échelon 3 du grade d'attaché territorial, soit IB 442/IM 389, complété du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Corine MAIRONI GONTHIER la remercie pour le livre de recettes qui a été un véritable succès.

***Le Conseil Communautaire crée un poste de chargé de mission « Système de veille sociale » pour une nouvelle période de 3 mois, à compter du 4 Mars 2014 et autorise la Présidente à signer le contrat avec le candidat retenu, aux conditions ci-dessus énoncées, à l'unanimité.***

✓ **Création d'un poste de technicien territorial permanent à temps non complet**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que, depuis le 16 août 2011, par contrats successifs, un technicien à temps non complet (17h30) a été recruté pour assurer la continuité du fonctionnement des services techniques en l'absence d'un agent, puis pour répondre au besoin lié à l'activité toujours croissante du service. Le contrat de ce technicien arrive à échéance le 30 avril 2014 et la Présidente propose de lui faire un nouveau contrat pour une durée d'un an afin de se laisser la possibilité, selon les besoins, de réorganiser le service différemment à l'issue de cette période.

Isabelle LINDEPERG précise que ce poste doit être créé de manière permanente car toutes les possibilités de création de contrat non permanent ont été épuisées. Le poste sera donc permanent mais comme l'agent qui l'occupe est contractuel, il sera pourvu pour une période d'un an seulement. Cela permet de ne pas figer les choses, bien qu'Isabelle LINDEPERG doute que ce besoin soit amené à diminuer.

Corine MAIRONI GONTHIER ajoute que l'agent actuellement en poste donne toute satisfaction.

Isabelle LINDEPERG explique qu'il réalise une mission de bureau d'étude en interne pour tous les petits chantiers des Versants d'Aime (Maison des arts, Pressoir, porte du Pôle Social...).

Corine MAIRONI GONTHIER indique que ce nouveau type de contrat change le formalisme mais pas le fond.

***Le Conseil Communautaire crée un poste de technicien territorial permanent à temps non complet, à l'unanimité.***

#### **4. CONTRATS ET MARCHES PUBLICS**

✓ **Pôle Social : avenants aux baux des associations et modification du règlement intérieur**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC rappelle que des baux de location sont conclus avec l'EAC, l'ADMR, le SSIAD et le Conseil général (pour le CPAS) pour l'occupation des locaux du Pôle Social. Elle propose de modifier ces baux par avenant afin de prendre en compte les trois évolutions suivantes :

- l'EAC (Espace Associatif Cantonal) et le CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale) souhaitent échanger deux bureaux pour faciliter l'exercice de leurs missions ce qui implique de modifier leurs baux respectifs, le calcul de la répartition des charges s'effectuant au prorata de la surface louée
- les baux prévoient l'indexation annuelle du montant du loyer sur l'évolution de l'indice du coût de la construction. Or cela représente une augmentation importante des loyers pour les budgets des associations. Il est donc proposé de n'appliquer désormais plus que 50% de l'évolution de l'indice du coût de la construction aux loyers des trois associations, mais de maintenir le système actuel pour le Conseil général.
- le règlement intérieur prévoit que les locaux sont dotés de matériel divers dont 40 chaises. Or seules 20 sont actuellement à dispositions des occupants et après échange avec ceux-ci 30 suffiraient. Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur en conséquence (et de procéder à l'achat de 10 chaises supplémentaires).

Corine MAIRONI GONTHIER précise que la baisse de la révision du prix de loyer ne s'applique qu'aux associations (qui sont subventionnées par la communauté de communes, notamment pour payer ce loyer) mais pas au Conseil général dont le fonctionnement budgétaire est différent.

**Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer les avenants aux baux des occupants du Pôle Social correspondant aux changements présentés et à modifier le règlement intérieur comme indiqué ci-dessus, tous les autres termes des baux et du règlement intérieur demeurant inchangés, à l'unanimité.**

✓ **Maison de Santé : signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic archéologique anticipé**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le compromis de vente ayant pour objet l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du projet de Maison de Santé prévoit deux conditions suspensives :

- l'obtention du permis purgé du recours des tiers
- l'absence de vestiges archéologiques de nature à compromettre la réalisation du projet

Afin de déterminer la réalisation ou non de cette seconde condition suspensive, l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) doit effectuer un diagnostic archéologique anticipé. Le propriétaire de la parcelle concernée ayant donné son accord, la Présidente propose de signer la convention encadrant la réalisation des fouilles, qui auront lieu le 24 février. Ce diagnostic est intégralement financé par l'INRAP.

Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'après le diagnostic et à l'issue de la période légale d'affichage du permis de construire, le terrain pourra être acheté. Les travaux de la Maison de Santé devraient démarrer en 2014 comme prévu, pour une ouverture programmée à l'été 2015.

**Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention présentée avec l'INRAP, à l'unanimité.**

✓ **Attribution du marché d'impression des documents de la communauté de communes**

Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'une consultation a été lancée afin de faire réaliser l'impression, le façonnage et la livraison de tous les documents de communication récurrents des Versants d'Aime. Elle laisse la parole à Daniel MIEDAN PEISEY.

Daniel MIEDAN PEISEY indique que le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois et se décompose en deux lots :

- Lot 1 : Missions d'impression des plaquettes, affiches, flyers et du journal Versants Mag'
- Lot 2 : Missions d'impression des documents à en tête

Trois entreprises ont répondu pour chacun des deux lots (Imprimerie Daniel Faurite, Imprimerie Champagnac et Imprimerie Edelweiss). L'imprimeur local (Presstext) n'a pas souhaité répondre à cette consultation. La commission MAPA s'est réunie le 11 février et sur la base du rapport d'analyse des offres présentant les offres économiquement les plus avantageuses, formule la proposition d'attribution suivante :

- Lot 1 : Imprimerie Daniel Faurite
- Lot 2 : Imprimerie Edelweiss

Daniel MIEDAN PEISEY précise que le montant du marché serait porté à 32 604 € HT pour la durée totale du marché (4 ans) et l'ensemble des deux lots, ce qui est en dessous de l'estimation des services (40 000€ HT).

Floriane MACIAN précise que le montant du marché repose sur des quantités estimatives annuelles mais qu'un bon de commande sera établi pour chaque besoin en document (au moyen du Bordereau des Prix Unitaires). Il s'agit donc d'une dépense maximale mais les commandes se feront en fonction des besoins réels.

**Le Conseil Communautaire attribue le marché d'impression des documents de la communauté de communes à l'imprimerie Daniel Faurite (Lot 1) et à l'imprimerie Edelweiss (Lot 2), et autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer les marchés correspondants, à l'unanimité.**

✓ **Marchés de gestion des déchèteries : avenants modifiant des indices de révision des prix**

La Présidente laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC rappelle que les marchés de gestion des déchèteries ont été renouvelés en 2013. Depuis ce renouvellement, certains des indices composant les formules de révision des prix ont disparu et ont été remplacés. Elle propose donc de conclure des avenants pour les deux marchés de gestion des déchèteries concernés : « mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets industriels banals (encombrants,

bois, métaux, gravats, végétaux, cartons) » et « mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages ».

En détail, il s'agit de :

- Remplacer l'indice CPF 38.2 qui est l'indice INSEE relatif au traitement et à l'élimination des déchets (FBBA 382000) par l'indice ICHT-E relatif au coût horaire du travail dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution
- Remplacer l'indice VU (34-10-01) concernant les véhicules utilitaires par l'indice F291000 qui correspond aux véhicules automobiles, remorques et semi-remorques

***Le Conseil Communautaire autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer les avenants correspondants, tous les autres termes des marchés demeurant inchangés, à l'unanimité.***

✓ **Cali'Son : signature d'une convention d'occupation avec l'Harmonie**

Corine MAIRONI GONTHIER annonce que, indépendamment de notre volonté, les travaux du Cali'Son ont pris un peu de retard et le bâtiment ne sera livré qu'entre les vacances de Pâques et l'été. Le centre de loisirs pourra emménager pour ses activités estivales et la Présidente espère que l'Espace Musical pourra occuper les lieux un ou deux mois avant.

Gérard COLLIN souhaite connaître les raisons de ce retard.

Daniel MIEDAN PEISEY explique qu'il y a eu des imprévus de chantier (découverte d'un puits et de murs sans fondations, retard de certaines entreprises) et que le maître d'œuvre n'est pas sûr de pouvoir garantir le bon fonctionnement des cloisons mobiles de la salle multi-activités.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que cette salle multi-activités dispose de cloisons mobiles afin de l'aménager pour différentes utilisations (théâtre, danse, musique, séparation des différentes tranches d'âges de l'accueil de loisirs...). Or, il semblerait que de fortes quantités de neige sur le toit pourraient remettre en question leurs qualités d'isolation phonique. Ces cloisons constituant un coût important (60 000€), il n'est pas question que leur mauvais fonctionnement puisse remettre en cause l'usage du lieu.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le fabricant et poseur des cloisons (Algaflex) a assuré que la neige ne poserait a priori pas de problème, mais les avis de l'architecte et d'un bureau d'étude sont encore attendus.

Jean-Luc BROCHE suggère d'installer des cordons chauffants sur le toit pour faire fondre la neige.

Corine MAIRONI GONTHIER ne souhaite pas recourir à cette solution qui induirait des coûts supplémentaires, en investissement comme en fonctionnement. On se dirige sûrement vers une acceptation des travaux avec réserves, dans l'éventualité où les premiers dysfonctionnements seraient constatés plusieurs années après l'achèvement des travaux (Aime ne subit pas d'importantes chutes de neige tous les ans). La Présidente espère que l'inauguration pourra se dérouler fin mai ou début juin.

Concernant la délibération de ce soir, Corine MAIRONI GONTHIER explique qu'elle concerne l'harmonie d'Aime, dont l'activité est étroitement liée à celle de l'Espace Musical des Versants d'Aime qui forme une grande partie de ses musiciens. Dans la perspective de l'installation de l'Espace Musical au Cali'son, il a été prévu que ces locaux puissent également accueillir l'harmonie. La Présidente propose donc de prévoir dès à présent les modalités de mise à disposition du Cali'Son à l'harmonie :

- Mise à disposition à titre gracieux
- Utilisation les vendredis de 19h à 23h
- Mise à disposition d'instruments (batterie, grosses percussions, piano, sonorisation)
- Utilisation de placards (caves ou grenier) pour stockage de partitions et d'instruments
- Utilisation occasionnelle du restaurant
- Utilisation occasionnelle de la grande salle après accord des Versants d'Aime pour stages, formations ou répétitions exceptionnelles
- Durée d'un an renouvelable

***Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer la convention d'occupation du Cali'Son par l'harmonie d'Aime, dans les conditions énoncées ci-dessus, à l'unanimité.***

Gérard COLLIN trouverait logique que cette harmonie municipale devienne intercommunale, d'autant plus que des locaux intercommunaux sont gracieusement mis à sa disposition.

Richard BROCHE rappelle que l'harmonie est financée par deux communes : Aime et Macot.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que le Président de l'harmonie pourrait être favorable à cette décision.



Bruno MARTINOD pense que ce serait une bonne chose.

Véronique GENSAC précise que dans ce cas, il faudrait que l'harmonie soit subventionnée par la communauté de communes. Elle n'est pas opposée à ce principe, d'autant plus que les effectifs de l'harmonie juniors (créée il y a deux ans) et de l'harmonie d'Aime sont largement alimentés par l'école de musique intercommunale.

Concernant les travaux du Cali'Son, Bruno MARTINOD, souhaite savoir si les nids de poule de l'enrobé situé autour du bâtiment vont être bouchés.

Daniel MIEDAN PEISEY explique, qu'après rencontre avec la directrice de l'école le Pavillon, il est prévu de refaire tout l'enrobé, même celui qui appartient à l'école.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que seule une réparation avait été initialement envisagée, mais qu'elle a considéré que c'était du devoir de l'intercommunalité de rendre les lieux en parfait état. La communauté de communes a donc budgété 13 000€ afin de refaire à neuf tout l'enrobé autour du Cali'Son et de l'école. L'enrobé du parking, qui était déjà très abîmé avant les travaux, devrait à priori être financé par la mairie d'Aime.

## **6. INFORMATIONS AU CONSEIL**

Corine MAIRONI GONTHIER présente Jean-Philippe CASTELLI qui vient remplacer Johana JOUNIER au service commande publique.

La Présidente lève la séance.